

23-TRANSPORT

Le trafic aérien intérieur concerne essentiellement des passagers ; il n'existe quasiment pas de fret intérieur par voie aérienne. Le trafic est centré sur l'aérodrome de Nouméa-Magenta : la capitale, Nouméa, est le poumon économique du territoire et un passage obligé entre deux destinations intérieures. Neuf autres aérodromes sont également desservis (Koné, Koumac, Belep, Touho, Ouvéa, Lifou, Tiga, Maré et l'île des Pins).

Air Calédonie est l'unique compagnie aérienne à couvrir l'ensemble du réseau domestique de la Nouvelle-Calédonie de façon régulière. Au titre du service public, elle exploite certaines lignes qui sont déficitaires et reçoit pour cela des contributions financières versées par la Nouvelle-Calédonie et les provinces. D'autres compagnies locales transportent également des passagers, telles que Air Alizé qui effectue des vols à la demande, et Air Loyauté qui assure les **Evasans** ainsi que la desserte inter îles (Tiga-Lifou-Ouvéa) et Nord (Touho, Koumac, Belep).

En 2010, 367 000 passagers ont transité par l'aérodrome de Magenta, en provenance ou à destination de la Grande-Terre ou des îles. Bien qu'en baisse sur un an, le transport aérien intérieur poursuit sa croissance (+24% entre 1990 et 2000 et +28% entre 2000 et 2010). Cette évolution positive s'explique en particulier par une faible concurrence : seules les liaisons maritimes comme le Betico offrent une réelle alternative. Cependant, ces dernières années, Air Calédonie a subi des turbulences, telles que différents plans de redressement pour assainir sa situation financière et des mouvements sociaux internes ou externes. La Chambre territoriale des comptes et les cabinets d'audit missionnés par le gouvernement ont identifié plusieurs causes à sa situation déficitaire, notamment une offre excédentaire, générant un faible taux de remplissage, une productivité insuffisante, liée en partie à un problème de longueur des pistes, un prix de revient par siège élevé et un déficit des lignes à faible trafic. Fin juin 2010, Air Calédonie a cherché à rétablir son équilibre financier, en répartissant les efforts à effectuer entre les collectivités (avances de trésorerie), la compagnie (réorganisation du travail en interne) et les usagers (nouvelles grilles tarifaires). Mi-2011, ces décisions ont été mises à mal par des mouvements sociaux. Une réorganisation en profondeur est en cours.

► **Air Calédonie.** La société Transpac à capital exclusivement privé, créée fin 1954 pour exploiter un service aérien reliant Nouméa à l'intérieur et aux îles, est devenue Société Calédonienne de Transports Aériens, dite Air Calédonie, en 1968. La prise de participation du territoire date de 1969, suivie en 1993 de celle des trois provinces. Air Calédonie, ou AIRCAL, est une société calédonienne de transport aérien spécialisée dans le transport public de passagers et de fret sur les liaisons intérieures de Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire entre la Grande-Terre et les îles.

Air Calédonie est basée à l'aérodrome de Nouméa – Magenta. Unique compagnie commerciale régulière, elle participe au désenclavement de la Nouvelle-Calédonie avec des liaisons d'intérêt public.

Sa flotte est composée, en janvier 2010, de deux ATR 72-500 qui sont les plus grands appareils de la flotte avec 68 places chacun et d'un ATR 42-500 proposant 48 sièges.

► **Evasans.** Voir 5.5.

SOURCE [1] DAC.

VOIR AUSSI

Rapport d'observations définitives établi à la suite de l'examen de la gestion de la société Air Calédonie, 16 novembre 2009, Chambre territoriale des comptes : www.ccomptes.fr

Air Calédonie : www.aircaledonie.nc

DAC : www.dac.nc

23-TRANSPORT

Le trafic aérien international en Nouvelle-Calédonie transite par l'aéroport de Nouméa-La Tontouta. La desserte aérienne extérieure est essentiellement réalisée par la compagnie **Air Calédonie International (ACI)**, connue sous le sigle **Aircalin**. 69% des vols internationaux de passagers en 2010 se font en partenariat avec Air France sur la ligne Paris-Tokyo. D'autres **compagnies aériennes internationales** sont également présentes, telles Qantas (12%), Air Austral (10%), Air New Zealand (5%) ainsi qu'Air Vanuatu (3%).

L'offre de transport aérien s'est étoffée ces dernières années avec la nouvelle liaison Nouméa-Séoul proposée par Aircalin à compter de mi-juin 2008 et la mise en place de la compagnie réunionnaise Air Austral, qui dessert Nouméa-Paris via Saint-Denis depuis avril 2009.

Depuis 2005, le trafic aérien de passagers franchit la barre des 400 000 passagers à l'aéroport international de Tontouta, atteignant 478 000 passagers en 2010 (arrivées + départs). En dix ans, le nombre de passagers à Tontouta a progressé de 37%, grâce aux **voyages des Calédoniens** qui ont pratiquement doublé, alors que dans le même temps, les arrivées de **touristes** sont restées stables. Une importante restructuration de l'aéroport international a été engagée en 2008 pour anticiper et répondre aux besoins de l'évolution du trafic, voyageurs et fret compris, améliorer le niveau de services offerts aux passagers et aux usagers et répondre aux exigences des nouvelles normes internationales de sûreté et de sécurité.

Dans le cadre des échanges avec la métropole, les passagers calédoniens peuvent bénéficier d'aides de l'État, à travers notamment de l'aide à la **continuité territoriale** mise en place en 2005 et réorientée depuis décembre 2010, ou encore du **passport mobilité** mis en place depuis 2002 pour les étudiants ou salariés souhaitant se former ou pour les demandeurs d'emploi souhaitant occuper un poste en métropole. Depuis 2005, le transport de fret avoisine les 5 500 tonnes (dont 4 400 à l'arrivée et 1 100 au départ). Le transport de marchandises est principalement assuré par Aircalin, parfois en partenariat avec d'autres compagnies aériennes telles que Qantas. Chaque expédition doit remplir certaines conditions comme un poids maximal suivant le type d'avion ou la présentation de la déclaration en douane.

► **Aéroport de Nouméa-La Tontouta.** Unique aéroport international de Nouvelle-Calédonie, il est géré depuis le 18 novembre 1968 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI-NC). Depuis juin 1995, Tontouta Air Service s'occupe de toute l'assistance au sol (tarmac, enregistrement...). En 2008, la CCI a lancé un important chantier d'extension de l'aérogare pour une livraison prévue en 2012, avec notamment un nouveau hall d'accueil et l'agrandissement du parking des usagers et du quai de livraison des marchandises.

► **Air Calédonie International (Aircalin).** Aircalin a été fondée en 1983. La Nouvelle-Calédonie est actionnaire majoritaire. Elle assure aujourd'hui la plus grande partie de la desserte internationale depuis Nouméa (Auckland, Brisbane, Nandi, Osaka, mais aussi Papeete, Port Vila, Sydney et Wallis), à laquelle s'est ajoutée en juin 2008 la rotation Nouméa-Séoul.

► **Compagnies aériennes internationales.** Air France a arrêté, en mars 2003, de desservir en ligne propre Nouméa-Paris via Tokyo. Depuis, elle opère en partage de code sur cette ligne en partenariat avec Aircalin. Depuis novembre 2004, ces deux mêmes compagnies opèrent également en partage de code sur la ligne Nouméa-Osaka. Air New Zealand est passée en 2002 en partenariat avec Aircalin pour tous les vols à destination d'Auckland. Qantas assure en partage de code avec Aircalin ses vols sur l'Australie (Sydney et Brisbane). Le Vanuatu est desservi par Air Vanuatu seul ou en partage de code avec Aircalin.

Depuis avril 2009, Air Austral s'est implantée localement et propose des vols Nouméa-Paris via La Réunion.

► **Voyages des Calédoniens.** Voir 9.5.

► **Touristes.** Voir 24.1.

► **Continuité territoriale.** Voir 9.5.

► **Passeport mobilité.** Applicable depuis le 1^{er} juillet 2002 sur l'ensemble des collectivités de l'Outre-mer, ce dispositif s'inscrit dans le cadre du renforcement de la continuité territoriale avec la métropole. Les textes réglementaires applicables ont été révisés dans le cadre de la LODEOM (loi pour le développement économique des outre mer).

SOURCE [1] DAC.

VOIR AUSSI

DAC : www.dac.nc

CCI : www.cci.nc

Passeport mobilité : www.apreslebac.nc ou www.nouvelle-caledonie.gouv.fr